



> [Travail] >> Nouveau statut du travail salarié

Info luttes

Europe / International

Agenda

Vos droits

Se syndiquer

Salle de presse

Annuaire

> Territoires

> Fédérations professionnelles

Pratique

> Lettres d'info

> Nous écrire

> Infos pratiques

> Principes du site

> Mentions légales

Plan national de
syndicalisation

Négociations
annuelles obligatoires



Nouveau statut du travail salarié

La Cgt veut promouvoir un nouveau statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle

L'insécurité dans et au travail est une réalité qui affecte un nombre sans cesse grandissant de salariés. La Cgt, organisation syndicale de salariés, ne peut s'en satisfaire et considère qu'elle a sur ce point une responsabilité particulière pour proposer des alternatives répondant aux besoins individuels et collectifs de ceux-ci.

Aujourd'hui, les droits du salarié sont attachés au contrat de travail. L'essentiel de ces droits sont perdus quand il y a rupture de ce contrat. De plus, d'un emploi à l'autre, les droits ne sont pas les mêmes : ainsi deux salariés peuvent exercer un même métier à qualification et ancienneté équivalentes et, en fonction de leur entreprise, du lieu et de la taille de celle-ci, ne pas avoir les mêmes droits effectifs en matière de salaires, de protection sociale, de droit à la formation, etc.

Les garanties collectives, les statuts, sont l'objet d'attaques incessantes. Patronat et gouvernements ont depuis des années, largement contribué à renforcer les mises en concurrence entre salariés. L'externalisation, la sous-traitance, la précarité sont utilisés pour réduire le niveau des garanties des salariés ainsi que le nombre de ceux qui peuvent y prétendre.

Pour la Cgt, le salariat, dans sa diversité d'aujourd'hui a besoin d'un **socle commun de garanties permettant de renforcer et faire respecter les droits individuels des salariés.**

L'objectif visé par la Cgt est que tout salarié, dès la première recherche d'emploi, bénéficie, quelles que soient les circonstances, d'un ensemble de droits individuels, garantis au plan interprofessionnel, opposables à tout employeur et transférables d'une entreprise à l'autre : droit à l'intégration dans un emploi rémunéré, droit à la formation continue, droit à un déroulement de carrière, droit au maintien d'un contrat de travail en cas de suppression d'emploi, continuité des droits pour le calcul de la retraite, droit à l'expression syndicale...

Autant de garanties individuelles qui n'ont de sens que par la cohérence et le renforcement des droits collectifs dans le code du travail, les statuts publics et les conventions collectives.

C'est cela que nous visons sous le terme de « Nouveau statut du travail salarié » et « Sécurité sociale professionnelle », pour chaque salarié.

Ce n'est ni du « prêt-à-porter », ni une solution toute faite,

C'est un objectif de conquête pour atteindre le plein emploi solidaire.

C'est un objectif à enrichir en le partageant avec d'autres et en le faisant évoluer ensemble.

C'est un objectif à gagner au rythme des luttes, des négociations et des acquis.

Rejoindre la Cgt, c'est contribuer à la concrétisation de cet objectif de conquête sociale.

<< Sommaire

< Page précédente

< Haut de page